

Changement de nom et prénom

```
[et_pb_section bb_built= »1″ fullwidth= »on »
specialty= »off »
next_background_color= »#000000″][et_pb_fullwidth_header
_builder_version= »3.12.2″ title= »Changement de nom et
prénom »
background_image= »https://salvatore-avocat.com/wp-content/upl
oads/2018/09/imag-accueil.png » text_orientation= »center »
background_overlay_color= »rgba(0,0,0,0.31) » subhead= »Droit
des personnes et de la famille »
/][et_pb_section bb_built= »1″
prev_background_color= »#000000″][et_pb_row
_builder_version= »3.12.2″
custom_width_px= »960px »][et_pb_column
type= »1_4″][et_pb_sidebar _builder_version= »3.12.2″
area= »et_pb_widget_area_1″ module_class= »sidebar-internal »
/][et_pb_column type= »3_4″][et_pb_text
_builder_version= »3.12.2″]
```

CHANGEMENT DE NOM

Maître Lisa SALVATORE peut vous assister dans votre volonté de changer de nom de famille.

Il faudra alors justifier d'un motif légitime.

Le changement sera est accordé par le Ministre de la Justice et la procédure nécessitera une publication au Journal officiel (JO) et dans un journal d'annonces légales, dont les frais seront à votre charge.

CHANGEMENT DE PRÉNOM

Pour changer de prénom, il faut également justifier d'un intérêt légitime.

La procédure n'est toutefois pas la même que pour changer de nom de famille.

La loi du 18 novembre 2016 a introduit une nouvelle procédure simplifiée pour changer de prénom qui permet dans un premier temps de s'adresser à l'Officier d'état civil et non plus au Juge aux Affaires familiales (art.60 du code civil).

Le Juge aux Affaires Familiales retrouvera néanmoins sa compétence en cas d'opposition du Procureur de la République.

N'hésitez-pas à contacter Maître Lisa SALVATORE pour être assisté dans vos démarches car les pièces à transmettre sont nombreuses.

[/et_pb_text][et_pb_text admin_label= »print+pdf »
_builder_version= »3.12.2"]

[/et_pb_text][et_pb_column][et_pb_row][et_pb_section]